

Information générale

Cours		
Titre	Nouvelles cibles thérapeutiques (1 crédit)	
Sigle	PSL6021D	
Site StudiUM	https://studium.umontreal.ca/	
Faculté / École / Département	Faculté de médecine / Département de pharmacologie et physiologie	
Trimestre	Hiver	
Année	2025	
Mode de formation	En présentiel	
Déroulement du cours	Tous les lundis et mercredis du 17 mars au 02 avril 2025, de 12h30 à 15h30	
Charge de travail hebdomadaire	3h	

Englishment	
Enseignant	
Nom et titre	Audrey Claing, Professeure titulaire
Coordonnées	Département de Pharmacologie et Physiologie Local S-457, Pavillon Roger -Gaudry Tél : 514-343-6352 <u>Audrey.claing@umontreal.ca</u>
Disponibilités	Par courriel en tout temps
Nom et titre	Jean-François Gauchat, Professeure titulaire
Coordonnées	Département de Pharmacologie et Physiologie jf.gauchat@umontreal.ca
Disponibilités	Par courriel en tout temps
Nom et titre	Jean-Philippe Gratton, Professeure titulaire
Coordonnées	Département de Pharmacologie et Physiologie jp.gratton@umontreal.ca
Disponibilités	Par courriel en tout temps
Nom et titre	Christian Beauséjour, Professeure titulaire
Coordonnées	Département de Pharmacologie et Physiologie c.beausejour@umontreal.ca
Disponibilités	Par courriel en tout temps

Personne-ressource	ce
Nom, titre et responsabilité	Audrey Claing, Professeure titulaire, professeure responsable

Coordonnées Département de Pharmacologie et Physiologie

Local S-457, Pavillon Roger -Gaudry

Tél: 514-343-6352

Audrey.claing@umontreal.ca

Disponibilités Par courriel en tout temps

Description du cours		
Description simple	L'identification de nouvelles cibles pharmacologiques dans le but de créer de nouveaux médicaments sera abordé.	
Place du cours dans le programme	Cours gradué.	

Dans ce cours, la structure et la fonctions de protéines importantes du développement de pathologie ainsi que les outils

de fine pointes comme les cellules souches pluripotentes seront abordés. Les 4 leçons abordent des sujets différents.

Apprentissages visés

Objectifs généraux

Description détaillée

Connaître la structure et la fonction des grandes familles de protéines cibles de nouveaux traitement.

Objectifs d'apprentissage

Les objectifs d'apprentissages sont énoncés par chaque professeurs pour chaque leçon.



Calendrier

Séances	Contenus et activités	Professeurs
2025-03-17 Séance 1	Structure et fonction des récepteurs couplés aux protéines G	A. Claing
2025-03-19 Séance 2	Structure et fonction des NO synthases	J. P. Gratton
2025-03-24 Séance 3	Structure et fonction des récepteurs des cytokines	J. F. Gauchat
202503-26 Séance 4	Cellules souches pluripotentes : Applications thérapeutiques	C. Beauséjour
2025-03-31 Séance 5	SÉANCE D'ÉTUDES	-
2025-04-02 Séance 6	EXAMEN	-

Attention! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'<u>article 4.8 du Règlement des études de premier cycle</u> et à l'<u>article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales</u>.



Évaluations

Méthodes	Objectifs d'apprentissage visés	Critères d'évaluation	Dates	Pondérations
	La question d'examen visera à mesurer si le cours a été bien compris	Qualité de la réponse	2024-03-27	4 questions valent 25% chacune de la note finale.

Attention! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'<u>article 4.8 du Règlement des études de premier cycle</u> et à l'<u>article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.</u>

Consignes et règles pour les évaluations		
Absence à un examen	Veuillez compléter le formulaire d'absence à une évaluation qui se trouve sur votre Centre étudiant et vous référer à l' <u>article 9.9</u> du Règlement des études de premier cycle et aux articles 29,30,31 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales	
Dépôts des travaux	StudiUM	
Matériel autorisé	aucun	
Qualité de la langue	importante	
Seuil de réussite exigé	60%	



Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet (https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx). Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.

Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents L'étudiant doit posséder un ordinateur pour avoir accès à StudiUM



Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources et logiciels bibliographiques	https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handican	http://bsesh.umontreal.ca/

Mise à jour : : 28/03/2024



Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaitre les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le!

http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documentsofficiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudesde-premier-cycle/

http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-

cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entrainer un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine!

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplagiat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

Site Intégrité	https://integrite.umontreal.ca/accueil/
Les règlements expliqués	https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/